



Achat appartement: dégradé par moisissures sous tapisserie et entrée d'air bloqué

Par **hanniballe**, le **16/02/2022** à **18:54**

Bonjour,

Nous sommes en train d'acheter (signature d'acte de vente la semaine prochaine) un appartement. La date de la signature a été décalée et les propriétaires actuels nous ont proposés une "convention précaire" pour qu'on puisse commencer les travaux prévus. Sous la tapisserie nous avons découvert des moisissures (un peu près partout). Le bâtiment est de 2003 donc un peu surprenant. J'ai également trouvé que les entrées d'airs ont été soit mise hors service soit bloqué. Le propriétaire dit que l'appart a toujours été loué (donc c'est pas lui). Est-ce que je peux lui demander de se retourner contre ces anciens locataires? Y-a-t-il quelque chose à faire? Je ne m'y connais pas du tout, mais j'ai peur que la dégradation demandera une intervention couteuse.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2022** à **19:09**

Bonjour

La responsabilité des locataires ne doit pas vous concerner.

C'est au propriétaire d'en faire son affaire, car c'est à lui de consentir éventuellement un effort financier envers vous, vis à vis de la remise en état.

Techniquement, c'est une question de circulation d'air à résoudre, décapage, séchage et retapissage (et oui, cela m'est arrivé!!!).

Bonne soirée.